

Service Pénitentiaire

Prison de *Ruhengeri*
frais payés



Nom : *KANIGI*

Origine : *Gasange*

Chefferie : *Mulera*

Territoire : *Ruhengeri*

Profession : *Cultivateur*

N° du R.E. :

Formule dactyloscopique :

Arrêté le : *4/6/54*

Condamné le : *4/6/54 à 7 jrs SPP*
200 frs Am. ou 5 jrs SPP
21 frs F.V. ou 30 jrs CAC

1/4 de peine :

Sorti le : *~~11/6/54~~ ou le 16/6/54 ou le 19/6/54*

Transféré le :

Rapatrié le :

Expulsé le :

Décédé le :

LE GARDIEN.

P.O. *[Signature]*

REQUISITION

A FIN D'EMPRISONNEMENT

TRIBUNAL DE POLICE

Reg. du M.P. No

Reg. du rôle. No 423/Nev.

L'officier du Ministère Public près le Tribunal de Police de Ruhengeri

En vertu de l'article 32 de l'ordonnance-loi du 30 août 1924 et des articles 143 et

Requiert Monsieur le Gardien de la prison à Ruhengeri

de recevoir et emprisonner le nommé KANIGI, fils de Balyana
rampfikije, colline Gasanze, cheff. Mulera
Ruhengeri, sans profession

condamné par jugement du Tribunal de Police de Ruhengeri

en date du 4 juin 1954 19 devenu irrévocable le

à 7 jours SPP, 100 frs Am. ou 5 jrs SPS, 21

du chef d n'avoir pas satisfait à ses obligations
recensement, art. 21 O.L. du 17/4/54

Ruhengeri le 4 juin 1954

L'Officier

Date d'arrestation : le 4/6/54